

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-7/03

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : CALVET Jean

---

OBJET : Organismes associés à l'action du Département - Acomptes à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2011.

Plusieurs organismes bénéficiant d'un soutien financier important du Département, et associés à son action, doivent disposer de moyens financiers dès le début de l'année. A ce titre, il vous est proposé de verser un acompte à 7 organismes par anticipation au vote du budget 2011.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : de verser aux associations ci-après énumérées, début janvier 2011 et par anticipation au vote du budget primitif 2011, un acompte du montant indiqué, à valoir sur la subvention qui leur sera attribuée au titre de l'exercice 2011, en application des décisions du Conseil général,

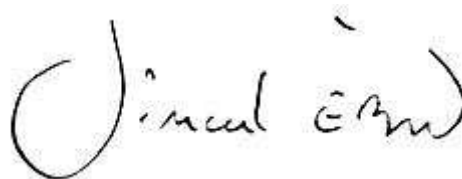
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>ACOMPTE 2011</b>
Action Artistique en Seine-et-Marne (ACT'ART)	<b>450 500 €</b>
Comité des Œuvres Sociales du Département de Seine-et-Marne (C.O.S.)	<b>386 200 €</b>

Seine-et-Marne Développement (S.M.D.)	<b>571 300 €</b>
Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (M.E.)	<b>94 600 €</b>
Seine-et-Marne Tourisme (S.M.T.)	<b>670 000 €</b>
Initiatives 77 :	<b>399 600 €</b>
- dont <i>DEFI</i>	303 000 €
- dont <i>ADELIS</i>	96 600 €
Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale	<b>34 500 €</b>

Article 2 : de régler pour ces mêmes associations, le solde de leur subvention 2011, après déduction de l'acompte visé à l'article 1, en deux versements égaux.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ